Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

*Le Ministre*

Paris, le 28 FEV. 2012

N/Réf : CE 0629515
V/Réf : MJC/11/325

Monsieur le Député-Maire,

Par courrier en date du 28 décembre dernier, vous avez appelé mon attention sur les graves conséquences pour nos éleveurs de la sécheresse exceptionnelle de 2011. Du fait de son impact sur la quantité de fourrage disponible, elle a mis dangereusement à mal leur capacité à nourrir leurs bêtes dans de bonnes conditions.

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a mobilisé dès la mi-mai tous les moyens afin d'organiser la solidarité nationale, de faciliter l'approvisionnement en fourrage et de soulager la trésorerie de nos éleveurs. Différentes mesures en faveur des agriculteurs sinistrés ont été rapidement décidées. Elles ont notamment été élaborées en concertation avec la profession agricole dans le cadre d'un Comité sécheresse hebdomadaire chargé d'assurer un suivi attentif de la situation, de veiller à la bonne mise en œuvre des mesures engagées et d'examiner toutes les pistes d'aide.

En particulier, pour répondre à la gravité de cette situation, une procédure exceptionnelle d'indemnisation au titre des calamités agricoles a été mise en œuvre, avec une estimation des pertes à l'été et un bilan définitif en fin d'année. Cette procédure a permis de verser dès le 15 septembre une avance aux agriculteurs les plus touchés par la sécheresse afin de faire face à l'urgence.

A l'issue du bilan définitif des pertes, les dossiers de 70 départements ont été examinés par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) le 15 décembre et le montant total des indemnisations s'élève à 241,7 M€. Les taux de perte définitifs sur les prairies, qui avaient été plafonnés pour le paiement des acomptes, sont en augmentation dans la majorité des départements, traduisant ainsi l'ampleur de cette sécheresse.

.../...

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Maire d'Yzeure
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Le dossier du département de l'Allier a fait l'objet d'un avis favorable. Les taux de pertes définitifs retenus pour ce département ont été significativement revus à la hausse, ce qui augmente sensiblement le nombre d'agriculteurs éligibles à la procédure des calamités agricoles ainsi que le niveau des indemnités perçues.

Les agriculteurs éligibles ont reçu, comme s'y était engagé le Président de la République, le solde de leur indemnisation début février 2012.

Ces indemnisations représentent un élément essentiel du plan arrêté par le Président de la République, avec le report des échéances de prêts contractés par les éleveurs dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le versement anticipé de 3,7 milliards d'euros d'aides de la PAC au 17 octobre complété par le versement de 3,5 milliards d'euros à partir du 1er décembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno LE MAIRE